

De nouveau dans l'affaire Said Sadi et Hichem Aboud

La plainte pour diffamation déposée en France, par l'ex-président du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), M. Said Sadi contre l'ex-directeur du quotidien Mon Journal M. Hichem Aboud a eu une suite favorable.

En effet, après des mois d'investigation, la justice française a finalement établi l'ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel du Hichem Aboud suite à la plainte en diffamation déposée contre lui, indique Sadi Sadi sur sa page facebook.

''Il est à noter que le même individu avait déjà été condamné pour les mêmes motifs en Algérie après les publications outrageantes ciblant ma famille publiées par ses deux journaux'', ajoute la même source.

Par ailleurs Salim Laibi condamné aux peines maximum prévues par la loi en matière de diffamation a décidé de faire appel de ce jugement, note Sadi.

Le combat contre la diffamation, qu'elle émane d'un militaire ou d'un islamiste, est une exigence de salubrité publique, estime l'ex-président du RCD.

''C'est pour cela qu'il doit être inlassablement engagé. L'arbitraire dont sont victimes nos concitoyens privés abusivement de leur liberté commence souvent par l'atteinte à la dignité''.